



**HENDRY
WARREN^{LLP}**
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

États financiers de

**L'INSTITUT CANADIEN DES
URBANISTES**

31 décembre 2022



**HENDRY
WARREN**LLP
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

20 avril 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention du Conseil d'administration de
l'Institut canadien des urbanistes:

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Institut canadien des urbanistes (« l'Institut »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net, et de flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Institut canadien des urbanistes au 31 décembre 2022, et les résultats de ses activités d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement raisonnable à cette opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport portant sur les responsabilités de l'auditeur pour la vérification des états financiers. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques en conformité avec ces exigences. Nous estimons que les preuves de vérification que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion relative à l'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations appartient à la direction. Les autres informations comprennent les informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur, figurant dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à examiner les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à établir s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit ou s'il semble comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



**HENDRY
WARREN**LLP
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au référentiel d'information financière applicable ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers qui sont exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de la préparation de présents états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre ses activités, de communiquer les cas échéant, les questions relatives à la poursuite de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploration, sauf si la direction envisage de liquider l'Institut, ou de cesser les opérations, ou encore si elle n'a d'autre option réaliste que d'agir de la sorte. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de superviser le processus d'établissement des rapports financiers de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur pour la vérification des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable s'agissant de savoir si les états financiers dans leur globalité sont dépourvus d'inexactitudes significatives, résultant soit d'une fraude, soit d'une erreur, et à émettre un rapport d'audit incluant notre opinion. L'assurance raisonnable constitue un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes d'audit du Canada permette toujours de détecter une inexactitude significative lorsqu'une telle inexactitude existe. Les inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, prises séparément ou ensemble, elles peuvent peser sur les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des présents états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, concevons et appliquons des procédures de vérification permettant de répondre à ces risques, et recueillons des justificatifs constituant une base suffisante et appropriée sur laquelle fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une fraude est supérieur au risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures de vérification adaptées à la situation et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut.
- Nous déterminons si les politiques comptables utilisées sont adaptées et si les estimations comptables et les données associées fournies par la direction sont raisonnables.



**HENDRY
WARREN^{LLP}**
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, sur la base des justificatifs recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude importante en ce qui concerne les événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre ses activités. Si notre conclusion est qu'il existe une incertitude importante, nous devons attirer l'attention, dans notre rapport de l'auditeur, sur les données correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces données sont insuffisantes, nous devons modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les justificatifs recueillis jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener l'Institut à cesser ses activités.
- Nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les données fournies, et déterminons si la manière dont les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents reflète une présentation correcte.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les résultats importants, y compris toute lacune importante dans le contrôle interne que nous identifions lors de notre audit.

HENDRY WARREN^{LLP}
Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants
Ottawa, Ontario

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

État de la situation financière

Au 31 décembre 2022, avec chiffres comparatifs de 2021

	2022	2021
Actifs		
Actifs à court terme		
Encaisse	2 088 674 \$	2 019 432 \$
Placements à court terme (Note 3)	1 081 052	1 210 622
Comptes débiteurs	178 292	195 203
Subvention salariale d'urgence du Canada à payer	-	81 229
Remises gouvernementales à recevoir	4 842	-
Frais payés d'avance	116 123	116 638
Montants à recevoir de parties liée (Note 4)	15 940	-
	3 484 923	3 623 124
Immobilisations corporelles (Note 5)	42 214	15 556
Immobilisations incorporelles (Note 6)	143 840	91 450
	3 670 977 \$	3 730 130 \$
Passifs et actif net		
Passifs à court terme		
Comptes créditeurs et frais courus	182 092 \$	123 409 \$
Remises gouvernementales à payer	-	46 416
Produits différés	424 389	724 799
Portion actuelle de la dette à long terme	40 000	-
Montants à payer à des parties liées	-	10 342
	646 481	904 966
Dette à long terme (Note 7)	-	60 000
	646 481	964 966
Engagements (Note 8)		
Actif net		
Excédent non affecté	1 941 417	1 773 478
Fonds non affectés – réserve d'exploitation	714 309	666 324
Fonds affectés en interne – réserve d'opportunité	268 770	225 362
Fonds affectés en interne – réserve légale	100 000	100 000
	3 024 496	2 765 164
	3 670 977 \$	3 730 130 \$

Approuvé au nom du Conseil d'administration:

Administrateur

Voir les notes accompagnant les états financiers

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, avec chiffres comparatifs de 2021

	2022	2021
Produits		
Frais d'abonnement	1 375 765 \$	1 324 545 \$
Conférence annuelle	723 328	-
Services aux membres	371 404	313 254
Revenu de placements	50 756	57 232
Autres revenus	20 516	-
Programmes nationaux	6 916	11 176
Aide gouvernementale (Note 9)	-	345 663
	2 548 685	2 051 870
Charges		
Administration	1 148 142	1 144 722
Amortissement	53 020	5 815
Communications	39 378	17 066
Conférence annuelle	654 034	293
Créance irrécouvrable	2 350	-
Gouvernance	81 626	77 610
Projets nationaux	16 768	31 073
Relations stratégiques	18 480	8 232
Service d'abonnement	123 561	149 624
	2 137 359	1 434 435
Excédent des produits sur les charges avant les pertes d'investissements	411 326	617 435
Pertes d'investissements	(151 994)	(81 499)
Excédent des produits sur les charges	259 332 \$	535 936 \$

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, avec chiffres comparatifs de 2021

2022

	Excédent non affecté	Réserve d'exploitation	Réserve d'opportunité	Réserve légale	Total
Solde au début de l'exercice	1 773 478 \$	666 324 \$	225 362 \$	100 000 \$	2 765 164 \$
Excédent des produits sur les charges	259 332	-	-	-	259 332
Virement interfonds	(91 393)	47 985	43 408	-	-
Solde à la fin de l'exercice	1 941 417 \$	714 309 \$	268 770 \$	100 000 \$	3 024 496 \$

2021

	Excédent non affecté	Réserve d'exploitation	Réserve d'opportunité	Réserve légale	Total
Solde au début de l'exercice	2 229 228 \$	- \$	- \$	- \$	2 229 228 \$
Excédent des produits sur les charges	535 936	-	-	-	535 936
Virement interfonds	(991 686)	666 324	225 362	100 000	-
Solde à la fin de l'exercice	1 773 478 \$	666 324 \$	225 362 \$	100 000 \$	2 765 164 \$

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

État de flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, avec chiffres comparatifs de 2021

	2022	2021
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	259 332 \$	535 936 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	53 020	5 815
Remise de prêt	(20 000)	-
Ajustement à la juste valeur marchande des placements temporaires	151 994	81 499
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 10)	(194 330)	121 724
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	250 016	744 974
Activités d'investissement		
Achat de placements temporaires	(22 424)	(40 861)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(43 718)	(6 562)
Avances de prêts aux parties liées	(15 940)	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(88 350)	(91 450)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(170 432)	(138 873)
Activités de financement		
Produits de la dette à long terme	-	20 000
Remboursements de prêts des parties liées	-	5 011
Remboursements aux parties liées	(10 342)	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(10 342)	25 011
Augmentation nette de la trésorerie	69 242	631 112
Trésorerie au début de l'exercice	2 019 432	1 388 320
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 088 674 \$	2 019 432 \$

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2022, avec chiffres comparatifs de 2021

1. Statuts et nature des activités

L'institut canadien des urbanistes (« ICU » ou « l'Institut ») est une organisation sans but lucratif constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'Institut a été prorogé en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, le jour du 5 septembre 2014. L'institut est un organisation sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et en tant que telle, est exonérée de l'impôt sur le revenu.

Dans le cadre d'une profession d'urbaniste professionnelle active et en constante évolution, l'Institut s'engage dans de diverses activités notamment le développement des programmes, produits et services que les membres ont besoin et auxquels ils attribuent une grande valeur; le développement des postes de politique public soutenu par des campagnes de plaidoyer et des partenariats; et, la communication et la promotion de la profession, des programmes et des services offerts par l'Institut, ainsi que le plaidoyer au niveau national et international.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

Constatation des produits

L'institut applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non-affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les frais d'abonnement des membres sont constatés à titre de produits au cours de la période à laquelle ils se rapportent et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Les frais des conférences annuelles sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'année durant laquelle la conférence a lieu et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Les services aux membres sont comptabilisés en tant que produits lorsque le service connexe est rendu, lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord existant et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les produits de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

Les produits reportés représentent les frais d'abonnement des membres reçus dans la période en cours qui sont liés à la période suivante.

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2022, avec chiffres comparatifs de 2021

Encaisse et équivalents d'encaisse

La politique de l'Institut est de divulguer les soldes bancaires en encaisse. L'encaisse comprend les montants figurant dans des comptes d'épargne à intérêt élevé détenus dans les comptes de courtage de l'Institut et les certificats d'investissements garantis qui sont remboursables dans un délai de 12 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations et est fourni sur les méthodes et la durée comme suit:

Actif	Méthode	Durée
Équipement d'ordinateur	base linéaire	5 ans
Équipement de bureau	base linéaire	10 ans
Améliorations locatives	base linéaire	durée du contrat de location

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé en charge une fois que l'actif est prêt à être utilisé. Le MPower AMS est amorti sur la base linéaire sur une période de cinq ans.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est constatée dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées, lorsque les conditions d'admissibilité ont été remplies et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. L'aide gouvernementale a été déclarée à titre de produits dans l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, requiert que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements appropriés sont apportés aux produits de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations dans les états financiers comprennent l'exhaustivité des charges à payer en fin d'exercice pour certains montants à recevoir ou à payer et la vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles.

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2022, avec chiffres comparatifs de 2021

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Institut évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur.

L'Institut mesure par la suite ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements temporaires qui sont cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse et les comptes débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et les frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications de dépréciation. Le montant de la dépréciation est ensuite comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges. La moins-value déjà comptabilisée pourra être reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement ou en ajustant le compte de provision, à condition qu'elle ne soit pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déclarée à la date de reprise si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Le montant de la reprise est constaté dans l'excédent des produits sur les charges.

3. Placements à court terme

Au 31 décembre 2022, les placements temporaires s'établissaient comme suit:

	2022	2021
Capitaux propres	252 466 \$	576 878 \$
Fonds commun de placement	141 293	633 744
Revenu fixe	687 293	-
	1 081 052 \$	1 210 622 \$

4. Montants à recevoir de parties liée

Le solde est dû à partir du Fonds en fidéicommissé pour étudiants en urbanisme et aménagement de l'Institut canadien des urbanistes « FFEUA-ICU », une organisation liée par une gestion et un contrôle communs, ne porte pas intérêt et n'est pas assorti de modalités fixes de remboursement. Étant donné que le montant devrait être remboursé avant le 1^{er} janvier 2024, il a été inclus dans les actifs à court terme.

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2022, avec chiffres comparatifs de 2021

5. Immobilisations corporelles

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement d'ordinateur	65 191 \$	50 774 \$	14 417 \$	6 942 \$
Équipement de bureau	91 275	66 109	25 166	8 614
Améliorations locatives	63 139	60 508	2 631	-
	219 605 \$	177 391 \$	42 214 \$	15 556 \$

6. Immobilisations incorporelles

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Site web de l'Institut	122 310 \$	122 310 \$	- \$	- \$
MPower AMS	179 800	35 960	143 840	91 450
	302 110 \$	158 270 \$	143 840 \$	91 450 \$

7. Dette à long terme

	2022	2021
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), non productif d'intérêt, venant à échéance le 31 décembre 2023 avec une exonération de remboursement de 33% si remboursé en totalité à la date d'échéance, après quoi le prêt est prolongé d'une durée supplémentaire de 2 ans, portant intérêt à un taux de 5%, remboursable en tout temps sans pénalité	40 000 \$	60 000 \$
Portion actuelle de la dette à long terme	40 000	-
	- \$	60 000 \$

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2022, avec chiffres comparatifs de 2021

8. Engagements

L'Institut s'est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation de cinq ans pour la location de bureaux jusqu'en novembre 2027. Les paiements minimaux annuels exigibles en vertu d'un contrat de location pour les cinq prochaines années sont indiqués dans le tableau ci-dessous. En outre, l'Institut est responsable de sa part des coûts d'exploitation annuels qui s'élèvent à environ 46 950 \$ par an.

	Locaux
2023	37 420 \$
2024	42 630
2025	42 630
2026	42 630
2027	39 078
	<hr/> 204 388 <hr/>

L'Institut a signé des contrats avec divers sites pour ses prochaines conférences. Au 31 décembre 2022, l'Institut s'était engagé à payer un montant de 19 000 \$ (2021: 76 000 \$) en vertu de ces contrats.

9. Aide gouvernementale

Au cours de l'exercice dernier, l'Institut a reçu une aide publique du gouvernement du Canada, relativement à la pandémie de COVID-19, sous forme de subventions salariales et de suppléments au loyer. L'Institut a reçu 0 \$ (2021: 309 985 \$) dans le cadre des programmes de Subvention salariale d'urgence du Canada, et 0 \$ (2021: 35 678 \$) dans le cadre de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer. Les montants ne sont pas remboursables et sont inclus dans les produits dans l'état des résultats.

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2022, avec chiffres comparatifs de 2021

10. Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement

Les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement ont généré (utilisées) les liquidités suivantes:

	2022	2021
Comptes débiteurs	16 911 \$	42 522 \$
Subvention salariale d'urgence du Canada à payer	81 229	2 452
Frais payés d'avance	515	3 458
Comptes créditeurs et frais courus	58 683	(29 232)
Remises gouvernementales à payer	(46 416)	815
Remises gouvernementales à recevoir	(4 842)	-
Produits différés	(300 410)	101 709
	(194 330) \$	121 724 \$

11. Facilité de crédit

Au cours de l'exercice, l'Institut disposait d'un crédit VISA Business d'un montant maximal de 37 500 \$ (2021: 37 500 \$). Au 31 décembre 2022, 9 368 \$ (2021: 17 394 \$) étaient impayés au titre de cette facilité et inclus dans les comptes créditeurs et les frais courus dans l'état de la situation financière.

12. Opérations entre parties liées

Au cours de l'exercice, les membres de l'Institut ont versé une taxe à la FFEUA-ICU, une organisation liée par une gestion et un contrôle communs, de 12 000 \$ (2021 : 11 800 \$). Cette transaction est effectuée dans le cours normal des activités et est évaluée à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et convenu par les parties liées.

Le Comité des normes professionnelles pour la profession d'urbaniste au Canada («CN») est un organisme décisionnel conjoint, chargé d'établir des normes ainsi que de surveiller, de maintenir et de réviser la certification, l'accréditation et les normes gouvernant l'éthique de la profession d'urbaniste. Le CN n'est pas constitué. L'Institut est représenté par 1 des 7 membres du CN, et sert comme secrétariat au CN en fournissant des services administratifs, de gestion financière, de communication ainsi que de coordination de réunions.

Au 31 décembre 2022, le CN avait un excédent de revenus sur des dépenses de 50 103 \$ (2021: 96 069 \$). Ceci est inclus dans les produits différés et représente une trésorerie réservée uniquement au financement des activités du CN. Pendant l'année, l'Institut a effectué les transactions suivantes avec le CN:

- 818 \$ contribués au CN (2021: 11 452 \$); et,
- 15 510 \$ facturés pour toutes services rendus au CN (2021: 8 130 \$).

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2022, avec chiffres comparatifs de 2021

13. Instrument financiers

Risques et concentrations de risques

L'institut est exposé à divers risques survenant de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition de l'Institut aux risques et de leurs concentrations à la date de l'état de la situation financière, le 31 décembre 2022.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas de son obligation. Les principaux risques de crédit de l'Institut concernent ses comptes débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Institut rencontre des difficultés à honorer ses obligations liées à des passifs financiers. L'Institut est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses comptes créditeurs et frais courus, sa dette à long terme et sa capacité à assurer des activités liées à ses produits différés.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comporte trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. L'Institut est principalement exposé au autres risques de prix et au risque de taux d'intérêt.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que les variations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. L'Institut est exposé à d'autres risques de prix en raison de ses placements en actions cotées.

La direction est d'avis qu'il n'y a eu aucune variation au niveau des risques ou de leurs concentrations depuis le 31 décembre 2021.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Institut est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements à court terme.

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2022, avec chiffres comparatifs de 2021

14. Réserves non affectées et affectées en interne

L'Institut maintient diverses réserves décrites ci-dessous.

L'excédent non affecté représente le résultat d'exploitation. La totalité des revenus excédentaires sur les charges sont initialement affectées à cette réserve nette d'actifs.

La réserve d'exploitation est une réserve non affectée destinée à protéger l'organisation contre événements extraordinaires grâce à un financement interne pour des situations telles qu'une augmentation soudaine des dépenses, les dépenses ponctuelles non budgétées et les événements imprévus. La réserve est financée par excédent non affecté. En outre, le conseil d'administration peut ordonner qu'une source spécifique de revenus soit mis de côté pour ce fonds.

La réserve d'opportunité est une réserve affectée à l'interne destinée à fournir à l'Institut la flexibilité pour poursuivre une opportunité ou un besoin qui fait avancer la mission de l'Institut. La réserve est également conçue comme une source de fonds internes pour le renforcement des capacités organisationnelles telles que la formation du personnel, les études de marché ou les investissements dans les infrastructures qui renforceront les capacités à long terme.

La réserve légale est une réserve interne affectée établie pour atténuer le passif éventuel associés à un litige, à la défense ou à la représentation de l'Institut dans toute action en justice importante ou litige, hors frais juridiques opérationnels normaux. Sauf instruction contraire du conseil d'administration, significatif est défini comme ayant ou susceptible d'avoir une influence ou un effet égal ou supérieur à cinq pour cent de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année précédente, tel qu'indiqué dans les états financiers annuels.

La réserve d'opportunité et la réserve légale sont toutes deux financées par des désignations spéciales faites par le conseil d'administration de l'excédent non affecté.